

toujours il y a, de la part de la famille du fiancé, don d'une paire de boucles d'oreilles. C'est la vraie prise de possession de la jeune fille, qui, dès lors, n'appartient plus à ses père et mère, mais devient la propriété de son fiancé.

A ce propos, remarquons que, en Chine, les fiançailles sont plus fermes, plus indissolubles que le mariage lui-même.

La loi chinoise n'admet pas la rupture des fiançailles, tandis qu'elle reconnaît le divorce. Peut-être cependant l'inconduite de la jeune fille, *au cas de survivance*, est un motif de rupture. Je dis: *au cas de survivance*, car ces malheureuses sont ordinairement vouées à la mort, et à une mort terrible : elles sont enterrées vivantes par leurs proches.

Certains Européens, peu versés dans les choses chinoises, disent et écrivent volontiers que "la jeune fille est comme un objet de trafic, un article de marchandise qu'on vend au plus offrant".

Cela est une exagération. Les Chinois obéissent à la voix du sang ; ils savent que leurs filles sont leur chair ; ils les aiment et recherchent pour elles une condition conforme à la leur propre, et même supérieure si c'est possible. Je n'ignore pas que, dans un cas de pauvreté extrême, ou pour payer une dette de jeu, le Chinois fait parfois trafic de ses filles. Mais il vendra aussi bien sa femme ; il vendra ses garçons ; il se vendra lui-même.

* * *